

Développement durable et économie sociale : convergences et articulations

Par Corinne Gendron
Avec la collaboration de Christiane Gagnon

Ont également participé
à la réalisation de ce document:
Gilles Côté, Charles Guindon, Benoît
Lévesque, Romain Lortille, Jacques Régnier,
Jean-Pierre Revérêt, Michel Séguin, Marie-
France Turcotte, Vincent van Schendel, Jean-
Philippe Waaub et Luce Proulx

**Les cahiers de la CRSDD • collection recherche
No 02-2011**

Corinne Gendron est professeure au département d'Organisation et ressources humaines à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Elle est aussi professeure chercheure au Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) et titulaire de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable.

Christiane Gagnon est professeure au département des Sciences humaines à l'Université de Chicoutimi (UQAC) et coresponsable du CAP Développement durable de l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS).

Les cahiers de la CRSDD
Collection de recherche • No 02-2011

Développement durable et économie sociale : convergences et articulations

Par Corinne Gendron et Christiane Gagnon

NB : Le présent cahier de recherche constitue une réédition du Cahier de l'ARUC-ÉS Collection Recherche — no R-17-2004

ISBN 978-2-923324-09-8

Dépôt Légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011

CHAIRE de responsabilité
sociale et de
développement durable
ESG UQAM

École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal
Case postale 888, Succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3P8 Canada
<http://www.crsdd.uqam.ca>
crsdd@uqam.ca

Avant-propos

Ce document présente les résultats d'un exercice de réflexion réalisé par le Chantier d'activités partenariales (CAP) *Développement durable*, une composante de l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS). Regroupant des chercheurs et des praticiens, ceux-ci se sont prononcés à partir de leur expertise sur les concepts de développement durable et de l'économie sociale lors des discussions ayant eu cours durant les réunions du CAP, rapportées par les procès-verbaux, et, pour certains membres, par l'écriture de courts textes.

Corinne Gendron, à l'époque chercheure à l'INRS Urbanisation, Culture et Société, a été mandatée pour produire la synthèse des idées dans un texte synthèse cohérent. D'où l'importance de voir ce document comme une œuvre collective et comme un document de travail pour fruit des échanges avec les partenaires du milieu oeuvrant dans le secteur de l'environnement, de la culture et plus largement du développement.

Objet d'une première publication par l'ARUC en 2004, ce document a été originellement écrit en vue de réfléchir à la contribution réelle et potentielle de l'économie sociale au développement durable.

Alors que le Québec s'est doté récemment d'une Stratégie de développement durable, il nous a semblé que ce document devait faire l'objet d'une seconde édition par la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable, avec la permission des responsables de l'ARUC. Non seulement parce que le contenu de ce document se trouve lié aux intérêts et activités de la Chaire, mais aussi parce qu'il alimente la réflexion concernant la contribution d'un secteur particulier, l'économie sociale, à ce vaste projet de société qu'est le développement durable.

Résumé

Résultat d'un exercice de réflexion par les membres du Chantier d'activités partenariales (CAP) en développement durable, ce document présente une première tentative de conceptualisation des liens existants entre l'économie sociale et le développement durable. Avant d'aborder l'intersection entre les deux concepts, il est apparu important d'éclairer sur leur signification respective. Ainsi, le développement durable peut être compris à partir soit d'une approche restreinte qui se limite à la seule considération du développement économique prenant en compte la protection de l'environnement, ou soit d'une approche élargie englobant les aspects environnementaux et économiques mais aussi sociaux et ce, dans le but principal de répondre aux besoins fondamentaux humains et à la qualité de vie des populations actuelles et à venir. Quant à l'économie sociale, elle peut être définie sous trois angles : comme un secteur d'activités à travers les nombreuses entreprises et organisations qu'elle sous-tend, comme un mouvement social porteur d'un projet de société et comme une forme de renouvellement des pratiques qui renvoie à la transformation des pratiques économiques des acteurs sociaux mais également des acteurs traditionnels.

À partir des discussions, il est apparu que le développement durable et l'économie sociale, quoique deux entités distinctes, se rejoignent à plusieurs égards qui peuvent se résumer par la reconnaissance d'une dimension sociale, le souci de l'intérêt général et l'idée d'un développement « autrement » porteur d'objectifs sociétaux. Les articulations entre les deux concepts peuvent se faire sur deux plans : conceptuel et pratique. Au plan conceptuel, il a été possible d'identifier quatre modalités d'articulations : l'environnement et le développement durable comme révélateurs de la dimension construite de l'économie; l'économie et le développement durable partageant l'interface du social; l'économie sociale comme opérationnalisation du développement durable; et l'économie sociale et le développement durable comme contributeurs mutuels. Tandis

qu'au plan de la pratique, les organisations de l'économie sociale apparaissent souvent comme des acteurs essentiels du développement durable étant vu comme des instigatrices de changement

Table des matières

Avant-propos	i
Résumé	iii
Liste des figures et des tableaux	vi
Liste des abréviations, sigles et acronymes	vii
Introduction	1
1. Définition des concepts	3
1.1 Développement et développement durable	3
1.1.1 Le développement	3
1.1.2 Le développement durable	7
1.2 L'économie sociale	16
2. Convergences et divergences entre le développement durable et l'économie sociale	25
3. Articulation entre l'économie sociale et le développement durable	29
3.1 Articulations sur le plan conceptuel	29
3.2 Articulations sur le terrain	33
Conclusion	39
Bibliographie	43

Liste des figures et des tableaux

Liste des figures

Figure 1 : Schéma de Jacobs et Sadler _____ 10

Figure 2 : L'interface entre l'économie sociale et le développement durable _____ 31

Liste des tableaux

Tableau 1 : Typologie des définitions du développement durable
_____ 16

Tableau 2: L'économie sociale déclinée _____ 24

Liste des abréviations, sigles et acronymes

ARUC-ÉS :	Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale
BIRD :	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
CAP :	Chantier d'activités partenariales
CEPAL :	Commission économique pour l'Amérique latine
CQDD :	Centre québécois de développement durable du Saguenay-Lac Saint-Jean
CRISES :	Centre de recherche sur les innovations sociales
DD :	Développement durable
DVL :	Développement local viable
GEIRSO :	Groupe d'étude sur l'interdisciplinarité et les représentations sociales
GREIGE :	Groupe de recherche interdisciplinaire en gestion de l'environnement
OBNL :	Organisme à but non lucratif
PVD :	Pays en voie de développement
RLDD :	Région laboratoire de développement durable du Saguenay-Lac Saint-Jean
RRQ :	Réseau des ressourceries du Québec
UQAC :	Université du Québec à Chicoutimi
UQAM :	Université du Québec à Montréal

Introduction

Les membres du Chantier d'activités partenariales (CAP) sur le *Développement durable* de l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS), dès le début des rencontres en 2000, ont rapidement perçu l'intérêt, et la nécessité, d'une réflexion sur la coexistence et l'articulation du développement durable et de l'économie sociale au plan conceptuel et sur le terrain. Cette réflexion devait permettre de clarifier le cadre des travaux du CAP, qui est en quelque sorte délimité par l'intersection entre développement durable et économie sociale, une intersection qui n'est pas forcément évidente. Ce texte se veut donc le premier jalon d'une réflexion que nous espérons enrichissante pour les acteurs de même que pour les chercheurs de l'un et l'autre champ, mais aussi porteuse d'une nouvelle compréhension des enjeux écologiques, économiques et sociaux. Ce faisant, nous espérons atteindre l'un des premiers objectifs du CAP : permettre d'éclairer sur la signification des concepts de développement durable et d'économie sociale et sur l'intersection entre le développement durable et l'économie sociale.

Le titre, « convergences et articulations » met l'accent sur l'autonomie des deux sphères de l'économie sociale et du développement durable, tout en soulignant la fécondité de leur interrelation. S'il existe des convergences, celles-ci ne se traduisent pas par des similitudes ou une intégration complète et laissent place à des divergences. Par ailleurs, l'idée d'articulation suppose de façon plus spécifique un lien constant et structuré d'une manière dont il s'agit de comprendre la logique. Mais avant de se plonger dans ces interfaces, il importe de faire un détour sur la portée, la signification et la compréhension de chacun des deux concepts à la base de notre réflexion : le développement durable et l'économie sociale. Ceci s'avère d'autant plus nécessaire que, comme on le verra, chacun des concepts est loin de faire l'objet d'un consensus, notamment parce qu'ils sont imprégnés, de même que les notions qui s'y rattachent, de relativisme. Il y a non seulement une complexité théorique,

analytique et empirique des concepts, mais cette complexité s'accroît du moment que nous tentons d'appliquer les concepts à la réalité des enjeux dans lesquels les acteurs de l'économie sociale et de l'environnement se trouvent.

L'intérêt d'une démarche collective de réflexion est précisément d'éclairer, mais aussi de construire des objets communs, sans pour autant s'attendre à ce qu'il y ait une construction unique sur les questions de développement durable et d'économie sociale. Effectivement, ces notions restent l'objet de constructions multiples et variées répondant aux spécificités de chaque projet. Le texte proposé débute donc par un retour conceptuel sur l'économie sociale et le développement durable, ce dernier étant d'abord mis en perspective par une réflexion d'ordre plus général sur le développement. Par la suite, nous abordons les éléments de convergences et de divergences, pour terminer avec les pistes d'articulation entre le développement durable et l'économie sociale au plan théorique tout d'abord, et enfin, plus concrètement, à l'échelle des acteurs oeuvrant dans l'un et l'autre champs.

1. Définition des concepts

1.1 Développement et développement durable

Comme l'expliquent Gendron et Revérêt (2000) on peut s'étonner de voir que la notion de développement durable s'est souvent propagée de façon autonome, sans que l'arrimage avec l'imposante littérature sur le développement ne soit toujours fait. Or, si le développement durable fait l'objet de multiples interprétations comme on va le voir plus loin, le développement n'est pas en reste, et a fait l'objet d'âpres débats théoriques, notamment par divers chercheurs qui ont tenté d'expliquer les causes du sous-développement et les conditions de développement des pays du Tiers Monde (Gendron, 2001), et entre les acteurs sociaux.

1.1.1 Le développement

C'est d'abord comme projet géopolitique que le développement prendra forme, au sortir de la seconde guerre mondiale :

« Le développement, comme croyance occidentale, et comme slogan, prend véritablement forme et contenu opératoire avec un discours de janvier 1949 du président américain Truman dans lequel il lance l'idée d'un programme qui fasse partager les acquis scientifiques et industriels de son pays avec les régions sous-développées. (...)

L'aide au développement, qui allait prendre de multiples formes au fil des décennies était née. Des agences nationales, des organisations internationales comme la BIRD [Banque internationale pour la reconstruction et le développement] du groupe Banque mondiale et les Banques régionales de développement allaient être créées pour produire ce développement nécessaire et qui devra se faire dans une perspective d'intégration à l'économie mondiale. » (Gendron et Revérêt, 2000)

À partir de là, le développement animera les débats entre le Nord et le Sud, le premier justifiant ses interventions par la théorie de

la modernisation et les étapes de la croissance de Rostow, le second dénonçant cette main mise néo-colonialiste et réclamant son autonomie en s'appuyant sur les théories dépendentistes de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL).

« Les thèses de la modernisation ont privilégié une explication axée sur les facteurs internes du développement, mettant en lumière l'importance des capitaux, des infrastructures et de l'urbanisation tout en soulignant les obstacles culturels et socio-politiques à la transition vers une société industrielle-consumériste, stade ultime de développement (Rostow, 1970). À ces thèses jugées a-historiques et américano-centristes, les dépendentistas latino-américains ont opposé une vision conflictuelle du développement en montrant que le sous-développement s'explique par une exploitation historique par les nations du centre des nations périphériques. »
(Gendron et Revérêt, 2000).

Au moment où Wallerstein proposera une troisième perspective articulée autour de l'idée d'un système monde porté par la dynamique capitaliste, les convictions des modernistes et les constats des dépendentistes seront ébranlés par la crise économique s'ouvrant avec le choc pétrolier de 1973. À partir de là, le Nord en déroute ne peut plus se présenter comme un modèle et le Sud éclate en trois blocs hautement différenciés : les pays pétroliers, les pays nouvellement industrialisés et les pays les moins avancés. Déjà multinationalisées, les grandes entreprises développent des stratégies de marché internationales et contribuent à l'émergence d'un espace économique mondial qui lancera l'ère de la mondialisation.

« Les avancées de la mondialisation et la crise économique qui les a précédées marquent un point tournant dans la manière de penser et de théoriser le développement. À partir des années 1970 en effet, avec l'achèvement des trente glorieuses et la montée des critiques à l'égard du mode de développement industriel consumériste, le Nord perd peu à peu son autorité de

modèle tandis qu'il contraint les pays du Sud à des programmes d'ajustement structurel aux conséquences dévastatrices pour les populations. Mais avec la chute du bloc communiste et l'intégration croissante des économies, le discours et les institutions de la mondialisation semblent proposer une nouvelle avenue de développement axée sur la libéralisation des échanges, la privatisation et les politiques de déréglementation. L'idéologie de la mondialisation envisage une uniformisation des modes de vie et discrédite l'idée de modèles nationaux de développement, tout en assumant une spécialisation des productions nationales source d'une interdépendance sanctionnée par la thèse des avantages comparatifs.» (Gendron, 2001).

Avec la montée de cette nouvelle idéologie naît un contre-discours s'articulant autour de l'idée d'une *autre mondialisation*. S'amorce alors une toute nouvelle réflexion sur le développement qui prend acte et questionne le processus de mondialisation tout en interrogeant les pratiques traditionnelles du développement industriel au chapitre de l'environnement mais aussi en regard du choix des peuples de déterminer leur propre modèle.

L'apparition du paradigme de développement durable s'inscrit dans le débat sur l'autre mondialisation et participe au renouvellement de la pensée sur le développement aux côtés du développement local, du développement social, ou encore de ce que certains appellent le post-développement : « Depuis les dernières décennies s'opère une transformation radicale des imaginaires du développement que l'on qualifie aujourd'hui de *durable, soutenable ou viable* alors que l'idée d'une trajectoire unique de réalisation tend à être marginalisée à la faveur d'un *développement local et régional*, processus ancré dans une communauté ayant ses spécificités propres » (Gendron, 2001). Pourtant, la question demeure de savoir si le développement durable correspond effectivement à un nouveau paradigme de développement qui soutiendrait de nouvelles pratiques, comme

le laisse entendre ce qui précède, ou s'il s'agit simplement d'une mise au goût du jour des anciennes manières de faire.

« L'adjonction des qualificatifs durable, ou viable, peut donc être vue comme (...) un ajustement à la marge, une tentative d'internalisation des anomalies du paradigme dominant; ou, au contraire, le concept de " développement durable " peut être vu comme un nouveau paradigme du développement, en rupture épistémologique avec l'ancien et candidat à la prochaine révolution scientifique au sens de Kuhn ou témoin de l'émergence d'une nouvelle vision du monde au sens de Lipietz. » (Gendron et Revêrêt, 2000).

Comme on va le voir dans ce qui suit, les membres du CAP envisagent le développement durable comme un nouveau paradigme de développement notamment parce qu'il inclut la prise en compte de l'environnement et la qualité de vie des individus dans le monde, et insistent sur les ruptures qu'il présente par rapport au modèle de développement traditionnel, de même que par rapport au modèle de développement dominant porté par l'idéologie de la mondialisation.

« Dans ses acceptions significantes, le développement durable s'inscrit précisément dans cette idée de post-développement qui veut redéfinir à la fois l'idéal du progrès et ses manifestations : en réhabilitant la nature comme substrat, en mettant en question la dynamique de percolation et en instrumentalisant une économie qui doit être adaptée, reformalisée en fonction des impératifs écologiques. » (Gendron, 2001)

Ceci ne signifie pas pour autant que l'écologie doive être envisagée comme un dictat, car sa prise en compte passe par un compromis social entre les acteurs sur différentes dimensions du développement durable : écologique, sociale, économique mais aussi, culturelle et spatiale selon Sachs (1997), et équitable selon le Centre québécois de développement durable du

Saguenay—Lac Saint-Jean (CQDD)¹. Mais cette perception ne va pas sans reconnaître que le développement durable demeure un concept polysémique sujet à des interprétations multiples et même contradictoires selon les acteurs sociaux qui en sont porteurs, ce qui peut notamment s'expliquer par l'idée que : « *le "développement durable" serait en phase de devenir un principe légitimateur* » (Gendron et Revérêt, 2000; Gendron, 2001a)².

1.1.2 Le développement durable

Il est généralement reconnu que le développement durable est né à partir d'événements précis et d'organismes particuliers à travers des textes tels que la Stratégie mondiale de conservation de la nature (1980), la Déclaration de Rio (1992) et le rapport Brundtland (1987), tout en ayant été nourri par des travaux antérieurs tels ceux de la Fondation Hammarskjöld, de Ignacy Sachs sur la notion d'écodéveloppement³. De façon paradoxale toutefois, cette origine unique n'a pas donné lieu à une littérature uniforme ni à un consensus entre les acteurs, et le développement durable fait aujourd'hui l'objet d'interprétations multiples. Indépendamment des débats ayant marqué le concept même de développement que nous évoquions plus tôt, on peut attribuer cela au flou des principales définitions de référence, qu'il s'agisse de celle de l'Union internationale pour la conservation de la nature ou de la définition du rapport Brundtland. Par ailleurs, on a pu observer que ce concept a été très vite réapproprié auprès des mouvements sociaux, des décideurs et des entreprises :

« Les tenants de cette définition (Brundtland) doivent cependant reconnaître que celle-ci, faute d'un effort de précision, peut facilement tomber dans les largesses d'une

¹ www.cqdd.qc.ca

² C'est l'hypothèse que fait Gendron dans sa thèse (Gendron, 2001a).

³ Le développement durable, historiquement désigné par le terme écodéveloppement, fonde un de ses principes sur la satisfaction des besoins fondamentaux des personnes et des communautés, dans un souci d'équité, selon une temporalité intergénérationnelle (Gagnon, 1994).

définition diplomatique. Cette définition, en fait, semble rallier un peu trop aisément pour certains les tenants à la fois de l'écologie, de la coopération internationale, de la croissance économique et les personnes en poste de pouvoir politique. » (Sachs, 1997)

La définition du rapport Brundtland est effectivement assez large pour accepter toutes sortes d'interprétations qui peuvent même se révéler contradictoires. Daly (1990) prétend d'ailleurs que ce flou n'est pas étranger à la popularité et à la large diffusion du concept⁴. Au fil des ans, il s'est néanmoins dégagé plusieurs courants interprétatifs que l'on peut distinguer assez aisément. La plupart des classifications proposées reposent sur l'idée qu'il existe des conceptions restrictives ou conservatrices du développement durable d'un côté, et larges ou innovatrices de l'autre. On aura deviné que les définitions se rapportant à la première catégorie ne traduisent généralement pas de véritable rupture paradigmatique avec le modèle de développement traditionnel, tandis que celles appartenant à la seconde sont présentées comme de nouvelles façons de penser et d'opérationnaliser le développement.

Ainsi, dans l'approche restreinte le développement durable serait issu du seul rapprochement entre le développement économique et la protection du capital naturel. L'approche large englobe au contraire, aux côtés des aspects écologiques et environnementaux, les préceptes d'une société juste et équitable (équité intra et intergénérationnelle) et d'un développement socio-économique respectueux des besoins fondamentaux humains (Vaillancourt, 1998). Il s'agit d'une vision anthropocentriste du développement qui rejoint l'approche humaniste explicitée par Gagnon (1995a) en mettant d'abord

⁴ « The Brundtland Commission Report has made a great contribution by emphasizing the importance of sustainable development and in effect forcing it to the top of the agenda of the United Nations and the multilateral development banks. To achieve this remarkable consensus, the Commission had to be less than rigorous in avoiding self contradiction. » (Daly, 1990, p. 1)

l'accent sur la qualité de vie de l'être humain actuel et à venir⁵. Dans cette perspective, le développement ne saurait être assimilé à la croissance et il est nécessaire de dissocier les deux où le terme « développement », par opposition à la croissance, implique une amélioration parfois quantitative mais surtout qualitative de la qualité de vie (Daly, 1990).

De plus, l'environnement peut être considéré comme un facteur de production, comme une condition indispensable au développement des activités économiques; cette vision serait en contradiction avec une autre hypothèse, selon laquelle, à l'échelle bio-géo-chimique, l'environnement peut très bien se passer du genre humain, d'où la nécessité d'insister sur le fait que la protection de l'environnement doit s'envisager dans une perspective anthropique.

La classification présentée généralement par les membres du CAP *Développement durable* rejoint celle proposée par Gendron et Revérêt qui distinguent néanmoins trois approches : la croissance durable, l'harmonisation économie environnement, et la conception tripolaire (Gendron et Revérêt, 2000). La première approche se situe en continuité directe avec la vision traditionnelle du développement, à cette exception près que l'environnement constitue une variable supplémentaire à intégrer aux décisions de gestion dans le cadre de la croissance économique. La seconde se donne pour objectif d'harmoniser l'économie et l'environnement, reconnaissant le fait que le système économique s'est développé de façon schizophrénique par rapport aux écosystèmes et aux régulations naturelles. Enfin, la dernière approche inspirée de la définition de l'Union pour la

⁵ Cette vision rejoint par ailleurs celle adoptée par la plupart des institutions officielles : en témoignent les orientations ministérielles en Angleterre (Environmental Agency, 2000; East of England Sustainable Development Round Table, 2000), en France (Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, 2000), aux États-Unis (President's Council on Sustainable Development, 2000) et au Canada (Bureau du Solliciteur général, 1997).

conservation de la nature et reprise par la plupart des instances officielles propose une conception tripolaire du développement durable où le social est reconnu comme un élément incontournable du développement au même titre que l'environnement et l'économie.

Figure 1 : Schéma de Jacobs et Sadler⁶

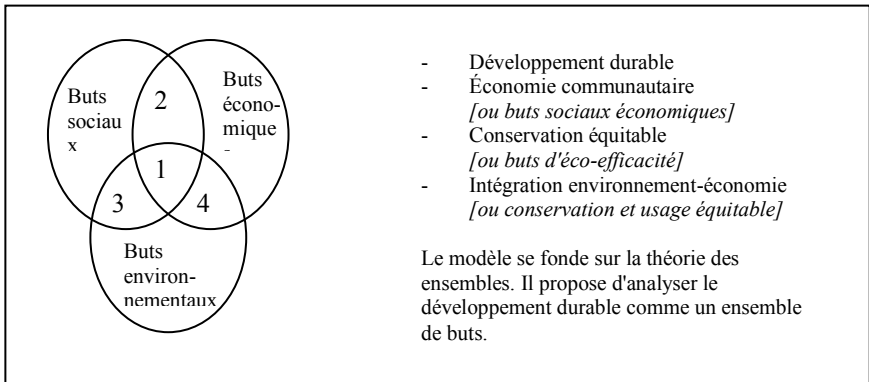


Schéma tiré J. Vaillancourt, 1998

Comme l'expliquent les auteurs, malgré l'apparence progressiste de la définition tripolaire, ses prétentions à la rupture paradigmatique ne sont pas nécessairement fondées; tout dépend de l'articulation entre les trois pôles — économie, environnement et social.

« La signification et les implications d'une définition tripolaire du développement durable varient considérablement selon la définition, l'autonomie et la priorité accordée à chacune de ses trois composantes. Le

⁶ Sadler, Barry et Jacobs, Peter, 1990, Définir les rapports entre l'évaluation environnementale et le développement durable: la clé de l'avenir, in *Développement durable et évaluation environnementale: perspectives de planification d'un avenir commun*. Ottawa: Conseil canadien de recherche sur l'évaluation environnementale.

scénario de soutenabilité faible, par exemple, suppose le maintien d'un capital constant entre les générations, peu importe sa composition de capital social, écologique ou économique. Les objectifs sociaux peuvent être compensés par une bonne performance environnementale, qui elle-même peut céder le pas à d'excellents résultats économiques. (...)

À l'opposé, la durabilité forte rejette la substituabilité des différentes formes de capital et préconise le maintien d'un stock de capital naturel constant. Elle se fonde sur l'idée que le capital manufacturé et le capital naturel sont complémentaires, mais pas substituables : deux fois plus d'outils ne compensent pas pour deux fois moins de matières premières. Dans ce scénario, la dimension environnementale est posée comme condition et prend une allure incontournable. En pratique cependant, la rupture entre la durabilité forte et la durabilité faible n'est peut-être pas aussi fondamentale qu'il n'y paraît; tout dépend de la manière dont on évalue le capital naturel et sa constance intergénérationnelle. » (Gendron et Revérêt, 2000, p. 120)

On voit donc qu'au-delà d'une reconnaissance de trois éléments constitutifs du développement, ce n'est qu'à travers une hiérarchisation et une opérationnalisation spécifiques que le développement durable correspondra à une véritable rupture paradigmatique en regard du modèle de développement industriel traditionnel et de sa variante à l'ère de la mondialisation.

Par ailleurs, le dernier passage de la citation permet de saisir qu'au-delà d'une nouvelle conception du développement, le développement durable se pose en fait comme nouveau cadre de décision, c'est-à-dire que l'accent n'est plus tant mis sur le résultat d'un développement respectueux de la biosphère et des humains, que sur un processus où l'on tient compte à la fois de l'environnement, de l'économie et du social dans nos choix de développement. Dans ce contexte, il faut reconnaître la

dimension systémique du développement durable, lequel *résulte*, à travers une construction collective concertée ou négociée, de l'interaction des systèmes biophysique, socioculturel et économique : le développement durable est alors vu comme une prise en compte simultanée de ces dimensions dans une politique intégrée, auxquelles peuvent s'ajouter, comme mentionné précédemment, l'équité et la dimension spatiale. Les buts poursuivis par un projet dit « de développement durable » s'inspirent donc d'une vision globale, et basé sur un processus qui n'a pas nécessairement de fin en soi.

Vu sous cet angle, le processus participatif et délibératif doit être intégré dans la notion du développement durable et ainsi reconnaître le droit de participation de la société civile aux décisions économiques et environnementales.

Cette distinction entre les différentes définitions du développement durable, dont les unes s'attachent au processus, et les autres au résultat, est bien mise en lumière par Gagnon à travers la distinction qu'elle propose entre les approches écologiste, économique, humaniste et planificatrice (Gagnon 1995a). Cette distinction issue de quatre corpus disciplinaires distincts précise les deux classifications que nous venons de présenter. Les deux premières approches peuvent en effet être assimilées à des conceptions restrictives du développement durable, dans la mesure où elles n'intègrent pas la dimension sociale. L'approche écologiste s'appuie sur la notion d'écosystème pour expliquer le monde et les interactions humaines avec la biosphère, oubliant parfois la dimension socialement construite des questions environnementales ou l'existence d'acteurs capables de transformer le social — quoiqu'il y a plusieurs groupes environnementaux et écologistes incluent les questions sociales et politiques dans leur analyse. L'approche économique du développement durable est issue, selon le point de vue de Gagnon, du courant de l'économie de l'environnement et réfère à ses méthodes de monétisation, fondées sur le principe d'externalité, de même qu'à la gestion environnementale qui s'attache à la modernisation écologique des processus de production sans remettre en question le

modèle de surconsommation et l'insoutenabilité écologique du modèle de développement dominant : Cette approche du développement durable sous-tend que l'environnement, tout comme les « ressources humaines » sont au service de l'économie et de ses priorités. Dans un contexte d'accroissement du phénomène de la mondialisation, les profits sont internationalisés et privatisés alors que les coûts sociaux sont localisés et collectivisés. Non seulement cette approche ne tient pas compte du social, mais elle s'appuierait par surcroît sur une définition fort limitée de l'environnement et des écosystèmes.

Les deux autres approches peuvent au contraire être apparentées à une définition large puisqu'elles font place, chacune à leur façon, à la dimension sociale du développement durable. L'approche planificatrice met l'accent sur les processus décisionnels dans la gestion des ressources et l'importance de la participation démocratique, ce qui rejoint les propos rapportés précédemment. Cette approche se situe donc à un niveau très opérationnel et présente le développement durable comme une démarche et même comme un processus décisionnel. Quant à l'approche humaniste, on peut la situer à la fois sur un plan conceptuel et opérationnel. C'est une perspective qui s'inspire des recherches sur le développement, et qui met l'accent sur l'acteur, sur l'humain, sur l'amélioration des conditions et du niveau de vie pour tous. Elle met notamment en lumière l'idée de justice environnementale, en s'appuyant sur les liens de plus en plus évidents existants entre pauvreté et dégradation environnementale, et ce tant dans les pays du Nord que dans les pays du Sud.

Plusieurs recherches et rapports, dont le plus célèbre est celui de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (*Notre avenir à tous*), ont démontré les liens étroits entre la pauvreté, soit les conditions sociales et démographiques de survie, et la dégradation de l'environnement. Ces liens ont été particulièrement mis en exergue par les tiers-mondistes et le mouvement social sur la justice environnementale (États-Unis). Dans ce cas, il a été démontré que les communautés noires et ethniques, reconnues pour avoir

un revenu inférieur à la moyenne et des conditions de vie difficiles, sont davantage hypothéquées par des aménagements qui dégradent leur environnement physique ou leur milieu de vie, par exemple une autoroute ou un site d'enfouissement sanitaire, que les communautés ou quartiers riches. Ces aménagements dits développements ne font qu'accroître leur déprise sociale et environnementale. Corrélativement, la dégradation de leur environnement biophysique ne fait qu'accroître leur paupérisation.

Du côté des pays en voie de développement (PVD), tous se rappelleront des échanges musclés à Rio et Johannesburg, entre le Nord et le Sud, où les pays pauvres s'insurgeaient quant aux demandes du Nord de surseoir aux activités de prélèvement massif des ressources naturelles, les privant du coup d'entrée de devises. Ils ont plus ou moins refusé de faire le choix de pratiques (réglementations ?) drastiques, à moins que le Nord ne modifie lui-même ses modes de consommation ou propose des solutions de remplacement. Mais, comme la plupart des ressources des PVD sont exploitées par les pays occidentaux, cet argument, selon certains membres du CAP, serait trompeur. On pose la question suivante : quel est le vrai prix de ces ressources qui servent, le plus souvent, les économies occidentales et mondiales, laissant les coûts sociaux et environnementaux aux populations locales et régionales ? Cet enjeu a notamment été souligné lors du Protocole de Montréal sur la couche d'ozone. Les pays du Sud font face à une augmentation de la pauvreté qui se traduit par une dégradation accrue de leur environnement, soit pour assurer la survie de leurs citoyens (couper du bois pour cuire les aliments, abattre des forêts tropicales pour l'agriculture, envahissement de villes déjà congestionnées, etc.), soit parce que l'exploitation des ressources se fait par des mains étrangères au profit des besoins du Nord (agriculture mono-industrielle impliquant l'emploi de pesticides, exploitation non environnementale d'un minerai).

Par ailleurs, l'approche humaniste avance que le développement repose sur une démarche décisionnelle participative, voire un

lieu de médiation sociale et d'apprentissage collectif, où sont prises en compte les externalités sociales des décisions économiques. À l'aide d'un processus d'évaluation des impacts, elle tente d'identifier les bénéficiaires et les perdants du choix d'un projet de développement. Ainsi, sur la base d'une telle démarche, à l'échelle du territoire ou d'une communauté, les acteurs territoriaux peuvent remettre en cause la justification d'un aménagement / développement et introduire les coûts sociaux dans l'évaluation même du projet ou encore mettre en place des mesures correctrices évitant, diminuant ou compensant les coûts sociaux.

Dans ce contexte, c'est le pôle social qui est mis en exergue dans le développement durable, désigné aussi par développement local viable (DVL), pensé comme nouveau paradigme de développement, et ce au chapitre des objectifs comme à celui des processus décisionnels et de la participation citoyenne aux choix de développement. Les limites de l'environnement sont certes prises en compte dans le maintien des activités productives, mais l'approche humaniste introduit aussi, *et surtout*, une dimension sociale des notions de valeurs, de changement social, d'éthique et de communautés locales. Une dimension du développement durable longtemps négligée mais désormais devenue et reconnue comme *incontournable*. Il ne peut donc y avoir de développement durable équitable ou de développement local viable, si l'équité sociale, voire la redistribution du pouvoir et de la richesse en faveur des plus démunis, ne redevient pas un enjeu central de la prise de décision et des politiques, tant à l'échelle locale que globale.

En regard de ce qui précède, les réflexions des membres du CAP *Développement durable* peuvent être synthétisées par un tableau organisé en fonction de deux axes : la portée de la définition d'une part (large, restreinte), et le plan sur lequel elle se situe (conceptuel, opérationnel).

Tableau 1 : Typologie des définitions du développement durable

<i>Définition du DD</i>	<i>Restreinte</i>	<i>Élargie</i>
<i>Conceptuelle</i>	Arrimage de l'environnement et de l'économie	Prise en compte de la dimension sociale du développement
<i>Pratique</i>	Internalisation technique des coûts environnementaux dans les choix de développement	Participation citoyenne aux décisions de développement

Que ce soit au niveau conceptuel ou sur le plan pratique, c'est l'élément social ainsi que l'intégration des composantes et les modes de gestion de cette intégration qui constituent les éléments distinctifs par lesquels le développement durable se démarque d'une conception traditionnelle ou dominante du développement, et se pose en véritable révolution paradigmatique.

Après avoir exploré le concept de développement durable, nous tentons dans les pages qui suivent de présenter les définitions de l'économie sociale qui se dégagent des réflexions des membres du CAP *Développement durable*.

1.2 L'économie sociale

Dès les premières réunions, l'économie sociale a suscité des débats chez les membres du CAP et les réflexions se prêtent beaucoup moins à des consensus que dans le cas du développement durable. Fait à noter, les textes présentés par les membres se sont attardés davantage à la notion de développement durable. Ainsi les réflexions sur l'économie sociale à la base de cette synthèse sont donc essentiellement

issues des débats lors des réunions, rapportés par les procès-verbaux.

Le premier élément qui semble ressortir de ces débats est l'inquiétude des membres du CAP quant à la définition au contenu de l'économie sociale. Des questions subsistent quant à savoir si l'économie sociale intègre les entreprises traditionnelles ou les fonds d'investissement qui mettent de l'avant certaines pratiques sociales et environnementales dans leur processus décisionnel; si une entreprise capitaliste où l'objectif est de générer des profits pour les actionnaires est automatiquement exclue de l'économie sociale; si d'autres formes d'action comme par exemple les ententes d'actionariat qui accordent un vote par personne indépendamment du montant de l'investissement doivent être considérées. Il apparaît qu'être en marge de la logique capitaliste se révèle une condition nécessaire mais pas suffisante pour reconnaître une entreprise d'économie sociale, d'autant plus que les « *profits* » peuvent être envisagés sous une autre forme que leur définition classique — étant difficile de rendre compte de phénomènes novateurs avec de vieux mots. Mais dans la mesure où l'entreprise d'économie sociale est une entreprise, elle accepte la logique du marché. Simplement, elle occupe un créneau inoccupé par les entreprises traditionnelles et se distingue par plusieurs éléments comme : la relation employé-employeur, la relation entre les employés, la relation entreprise-société d'insertion...On la reconnaît également par la gestion démocratique et la primauté des besoins et des services aux personnes (Chantier de l'économie sociale, 2001)⁷.

Les membres semblent s'être ralliés autour de l'idée qu'il faut distinguer les entreprises d'économie sociale des entreprises traditionnelles — incluant celles qui intègrent des préoccupations sociales dans leurs activités —, mais que cela ne signifie pas pour autant que ces dernières ne sont pas intéressantes pour comprendre l'économie sociale.

⁷ www.chantier.qc.ca

Cette ouverture au chapitre de la définition est d'autant plus pertinente que l'intérêt du CAP ne porte pas uniquement sur les organisations en tant que telles, mais aussi sur leur interaction avec d'autres types d'entreprises et leurs relations avec leur environnement social, voire l'interface avec le milieu. Le regard doit aussi se faire en fonction de l'environnement : comparer une entreprise polluante à une entreprise non-polluante peut aussi être extrêmement révélateur.

Par ailleurs, les discussions du CAP ont soulevé le problème de la récupération d'expériences de l'économie sociale par les entreprises traditionnelles. Cette récupération est d'autant plus facile lorsque les expériences sont isolées et ne s'inscrivent pas dans un mouvement porteur d'un projet et de revendications, voire d'une autre vision du développement. C'est notamment la recherche de partenaires, via la recherche de financement auprès du privé, qui semble être une des causes de cette récupération. La survie de l'économie sociale dépend donc de sa reconnaissance comme acteur social avec une stratégie corporatiste qui lui permettrait comme mouvement de se positionner dans les lieux de décision.

Sous-jacente à ces débats figurent évidemment les controverses entourant la définition de l'économie sociale. Comme l'expliquent Lévesque et Mendell (1999), ces controverses s'expliquent par le fait que l'économie sociale recouvre une série de réalités à la fois empiriques, théoriques et normatives. Or, les controverses entourant sa définition sont d'autant plus animées qu'elles traduisent non seulement un débat théorique mais également un débat politique.

À la lecture des réflexions des membres du CAP, il semble que la définition de l'économie sociale peut être déclinée en trois dimensions : 1) l'économie sociale comme secteur d'activité et organisations particulières; 2) l'économie sociale comme mouvement social et comme projet de société; 3) l'économie sociale comme renouvellement des pratiques économiques.

La première manière de définir l'économie sociale est de l'envisager comme secteur d'activité et organisations

particulières dans des champs d'activité traditionnellement négligés ou abandonnés. Ces entreprises d'économie sociale sont celles qui reconnaissent les dimensions sociales de l'économie. Mais cette reconnaissance n'a une certaine réalité que dans la mesure où elle a des règles; les gens qui parlent d'économie sociale ont retenu les règles coopératives, les règles mutualistes et les règles d'association. C'est dans cette perspective que s'inscrit la définition proposée par le Chantier sur l'économie sociale.

« Pris dans son ensemble, le domaine de l'économie sociale regroupe l'ensemble des activités et organismes, issus de l'entrepreneuriat collectif, qui s'ordonnent autour des principes et règles de fonctionnement suivants : l'entreprise de l'économie sociale a pour finalité de servir ses membres ou la collectivité plutôt que de simplement engendrer des profits et viser le rendement financier; elle a une autonomie de gestion par rapport à l'État; elle intègre dans ses statuts et ses façons de faire un processus de décision démocratique impliquant usagères et usagers, travailleuses et travailleurs; elle défend la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition de ses surplus et revenus; elle fonde ses activités sur les principes de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective. » (Chantier de l'économie sociale, 2001)

Cette perspective est adoptée, souvent de façon non exclusive, par les membres du CAP qui introduisent d'autres éléments, plus pragmatiques, dans la définition : 1) les entreprises d'économie sociale tentent de répondre aux besoins des personnes dans un contexte de démocratie participative ou de coopération ou de solidarité; 2) ces entreprises se distinguent d'autres types d'entreprises par le fait qu'elles produisent des revenus qui sont réinvestis dans la communauté; 3) l'économie sociale fait référence aux organisations des secteurs non lucratif et coopératif; 4) l'économie sociale est un secteur d'activités de l'économie au même titre que l'économie publique, l'économie marchande et l'économie domestique.

La deuxième manière d'aborder l'économie sociale serait de la prendre sous l'angle d'un mouvement social porteur d'un projet de société autour d'enjeux sociaux, environnementaux et économiques.⁸ Cette perspective rejoint celle de Jean-Louis Laville qui attribue à l'économie solidaire un projet politique, et fut à la base de la deuxième rencontre internationale sur la Globalisation de la solidarité. Dans ce contexte, la distinction entre l'économie sociale et l'entreprise privée est liée à cette idée de vouloir changer, d'avoir un projet de société dans un domaine donné.

« Ainsi, l'économie sociale ne saurait se réduire à un sous-secteur chargé de prendre en charge les activités dont l'État voudrait se délester. Penser une économie sociale, c'est mettre le système économique en perspective, refuser de le voir comme une loi naturelle immuable et reconnaître que les règles économiques sont choisies et construites par la société. Il n'y a donc pas de lois économiques, mais plutôt des pratiques et des institutions économiques qui, au même titre que les pratiques sociales, sont diverses et peuvent être transformées et adaptées en fonction des choix de valeurs d'une société. Le modèle coopératif, les nouvelles formes de coopération Nord-Sud et les fonds de travailleurs sont autant d'exemples d'une 'autre économie', non pas une économie contre la société (Perret et Roustang, 1993), mais bien une économie dans la société, bref une économie sociale. »
(Cauchy, V. & D. et Gendron. C, 2001, p. 234)

⁸ Certains membres du CAP nous mettent en garde face à l'utilisation du terme mouvement social. Nous ne pouvons le réduire aux seuls acteurs sur le terrain et aux seuls discours de ces acteurs. Comme chercheurs, nous devons plutôt démontrer en quoi les actions collectives observables issues à la fois d'une structure sociale (enjeux) et portés par différentes pratiques (acteurs) s'apparentent à un mouvement social. Et les questions sont multiples : s'agit-il d'un mouvement pour changer le mode de production capitaliste ? S'agit-il d'un mouvement pour le réformer ? Et quelle est la place de l'environnement (développement durable) dans ce mouvement ?

L'économie sociale comme projet de développement alternatif suppose un développement porté non plus seulement par les piliers traditionnels de l'État et du marché, voire à l'image du système capitaliste et de la pensée dominante de l'idéologie néolibérale, mais aussi par celui de la société civile, et une réarticulation des pôles de gouvernance. C'est en regard de cette perspective que l'économie sociale peut être qualifiée de révolutionnaire.

Percevoir l'économie sociale sous l'angle d'un mouvement n'est pas anodin, car c'est faire état d'une nouvelle modalité de l'action sociale, c'est-à-dire une mobilisation sociale qui ne s'exprime plus seulement dans les champs de l'institutionnel et du social mais aussi dans le domaine autrefois étranger de l'économie (finance solidaire, commerce équitable, etc...).

« Ces transformations (de la mondialisation économique) se sont accompagnées d'une évolution d'un tout autre ordre du côté de la société civile et des mouvements sociaux. (...) Dès les années 1960 (...) les mouvements sociaux se diversifièrent et le mouvement syndical fut peu à peu entouré d'une multitude de groupes aux revendications diverses, dont les ambitions dépassaient largement le cadre institutionnel pour viser une reconnaissance et une identité proprement sociale (Melluci, 1983). Cette contestation visait non seulement les entreprises, principaux agents du développement industriel, mais aussi l'État providence et sa prise en charge bureaucratique du social (Bélanger et Lévesque, 1991). Ainsi, les mouvements sociaux traditionnels orientés vers les institutions ont cédé le pas aux nouveaux mouvements sociaux plus largement ouvert sur le social.

Aujourd'hui, le commerce équitable, la finance solidaire, les investissements éthiques et plus largement l'économie sociale annoncent une nouvelle génération de mouvements sociaux, que nous convenons d'appeler les mouvements sociaux économiques. Non contents de s'insérer, puis de transformer les processus politiques

institutionnels, ces mouvements s'approprient un champ qui leur était autrefois étranger, l'économie, pour l'instrumentaliser et le redéfinir en fonction de leurs valeurs, de leur éthique, et de leurs objectifs de transformation sociale. » (Gendron, 2001, p. 179)

Ainsi, les acteurs de l'économie sociale participeraient à une troisième génération de mouvements sociaux qui cherchent à instrumentaliser l'économie à des fins sociales. Et, l'économie sociale s'appuie sur des organisations aux caractéristiques particulières qui offrent des services collés aux besoins réels des populations; mais elle est simultanément porteuse d'une redéfinition de l'économie, et du projet de son ré-encastrement, pour reprendre une idée chère à Polanyi (1983) dans le social.

En troisième lieu, l'économie sociale comme nouvelles pratiques renvoie à la transformation des pratiques économiques des acteurs sociaux, qu'elles soient portées par les mouvements sociaux ou même concrétisées par des acteurs traditionnels. Ainsi, à titre de nouvelles pratiques, l'économie sociale rend compte des activités des nouveaux mouvements sociaux et économiques dont nous venons de faire état. Mais elle s'observe aussi dans la transformation des pratiques dans les secteurs a priori exclus de l'économie sociale, phénomène que l'on peut traduire par l'idée d'institutionnalisation... Si certains observent avec méfiance une telle institutionnalisation, d'autres y voient au contraire un indice de succès. On peut faire une analogie avec la naissance du mouvement syndicaliste dont l'institutionnalisation a eu pour effet d'intégrer ce dernier au système capitaliste tout en conservant sa logique. Dans cette perspective, l'économie sociale peut apparaître sous un jour réformiste en ce sens qu'elle propose et implique des réformes de la société, incluant l'économie traditionnelle qui peut se transformer en intégrant certaines valeurs.

Ces trois définitions de l'économie sociale sont portées par une même perspective théorique inspirée par les économistes hétérodoxes. Selon ces économistes hétérodoxes, toute économie est sociale; mais toutes les dimensions sociales ne

sont pas nécessairement reconnues dans le système actuel (externalités). En principe, les entreprises d'économie sociale sont celles qui reconnaissent les dimensions sociales de l'économie. Ainsi, comme vision de l'économie, l'économie sociale rejette la conception fonctionnaliste de la société et reconnaît « l'épaisseur sociale » des faits économiques (Lévesque, 2002). L'économie n'est pas une sphère autonome, elle est enchâssée dans le social. Cette manière de penser l'articulation entre l'économique et le social n'est pas nouvelle, même si elle a été marginalisée par les courants théoriques dominants de l'économie.

Mais il faut souligner que l'économie sociale peut aussi s'expliquer comme une réponse obligée à la marginalisation provoquée par les mutations actuelles de l'économie (Perret et Roustang, 1993), le recul de l'État providence ou la situation particulière que connaissent les régions. Elle pourrait même correspondre à la deuxième vitesse d'une société en proie à la fracture sociale et offrir une voie d'intégration sociale de « seconde zone » aux mêmes fins que l'assurance emploi. Pour illustrer ce propos, prenons l'exemple des régions dont le développement repose souvent sur l'exploitation des ressources naturelles et la mono industrie. Celles-ci vivent des variations importantes dans leur niveau d'activité qui dépendent notamment de la demande du marché pour les matières premières. Dans ce contexte, les entreprises d'économie sociale servent souvent à stabiliser le marché de l'emploi à l'échelle locale, garder la main d'œuvre sur place et soutenir la consommation. Par ailleurs, dans les entreprises d'économie sociale, il y a des personnes qui sont mobilisées par l'idée d'un projet de société et des personnes qui cherchent à se créer un travail. Il faut une alliance objective entre ces deux types de participants au sein des groupes d'économie sociale et discuter de la part que doivent prendre ces préoccupations. Pour comprendre les tenants et aboutissants d'un projet, des activités et des acteurs de l'économie sociale il faut donc faire ressortir l'importance du contexte.

Tableau 2: L'économie sociale déclinée

	L'économie sociale comme secteur	L'économie sociale comme mouvement social	L'économie sociale comme nouvelles pratiques
Portée	Activités et organisations	Projet de société contre hégémonique	Transformation des pratiques économiques par les acteurs sociaux
Perspective théorique	Théories sur la pertinence et le rôle d'un troisième secteur	Théories du conflit et du pouvoir	Théories institutionnelles
Menaces	L'économie sociale comme secteur de seconde zone	La récupération et la dénaturation par les acteurs dominants	Non diffusion des pratiques ou diffusion de principes non appliqués
Défis	Faire exister un autre modèle économique	Montrer que les principes du mouvement sont applicables	L'institutionnalisation des principes de l'économie sociale

Nous avons cherché dans les deux sections précédentes à clarifier la conception que les membres du CAP ont du développement durable d'une part et de l'économie sociale d'autre part. Dans les sections qui suivent, nous chercherons à identifier les convergences et les divergences entre les deux concepts, puis les modes d'articulation possibles au plan conceptuel tout d'abord, puis au plan pratique ensuite.

2. Convergences et divergences entre le développement durable et l'économie sociale

Très tôt au CAP *Développement durable* s'est posée la question de la convergence (ou de la divergence) de l'économie sociale et du développement durable : « Y-a-t-il adéquation entre développement durable et économie sociale ? Est-ce deux approches distinctes ou une même approche ? Y a-t-il des parentés entre les deux notions ? Si oui, quelles sont-elles ? »

Issues de courants distincts au sein des mouvements sociaux, des organisations et des institutions, il est apparu rapidement que les deux notions se rejoignent à plusieurs égards : 1) s'appuient sur des principes semblables c'est-à-dire l'autonomie, un développement centré sur la satisfaction des besoins, la résilience et la démocratie; 2) suggèrent des modes alternatifs de satisfaction des besoins sociaux; 3) interrogent en profondeur la définition du bien commun, du bien-être social collectif, et plus largement la question de l'intérêt général.

C'est à travers leur arrimage à l'intérêt général, malgré une analyse distincte des activités humaines et de leur portée notamment économique et sociale, que l'économie sociale et le développement durable trouvent particulièrement à s'articuler. Ce point de vue rejoint celui de Gendron :

« On ne peut parler d'un développement durable qui tient compte à la fois de l'environnement, de la société et de l'économie sans relever la nécessité de voir l'économie autrement, de repenser le rapport entre l'économique et le social. (...) Penser une économie sociale, c'est mettre le système économique en perspective, refuser de le voir comme une loi naturelle immuable et reconnaître que les règles économiques sont choisies et construites par la société. Il n'y a donc pas de lois économiques, mais plutôt des pratiques et des institutions économiques qui, au même titre que les pratiques sociales, sont diverses et peuvent être transformées et adaptées en fonction des

choix de valeurs d'une société. » (Cauchy, V. & D. et Gendron, C., 2001, p. 234).

Également, le développement durable comme l'économie sociale prennent acte des insuffisances ou des biais que la rationalité économique justifie entre les acteurs sociaux. Ils appellent une prise en compte des conséquences ou des incidences humaines et sociales des actions économiques et de leur matérialisation. Cette prise en compte des externalités sociales soulève précisément la question de savoir à qui profite la décision, et qui en supportera le coût : à qui servira la construction d'un aménagement routier, par exemple ? Pour quelles fins ? Quels sont les groupes qui seront affectés par tel aménagement ? Quels sont les coûts sociaux de la délocalisation des populations qu'impliquera un tel aménagement ? Ne devrait-on pas investir ces sommes dans le développement du transport en commun ? Quels sont les impacts de la politique du ministère du Transport sur le développement de telle région ? etc. Il ne s'agit donc pas de favoriser un développement à tout prix ou encore une croissance des entreprises et de leurs profits, mais plutôt d'introduire, dans les logiques décisionnelles, des considérations à caractère environnemental et social.

C'est donc, pour certains membres du CAP, dans la reconnaissance d'une dimension sociale qu'économie sociale et développement durable se rejoignent.

Et pourtant, il semble que malgré cette parenté nécessaire entre l'économie sociale et le développement durable à travers la dimension sociale, celle-ci demeure largement sous-estimée dans les ambitions comme dans les processus décisionnels se réclamant du développement durable. Effectivement, jusqu'à présent, malgré la mise en place de commissions et de politiques de développement durable (le Canada a un commissaire au développement durable) et de procédures d'évaluation environnementale à l'échelle internationale, la dimension des coûts sociaux des politiques / programmes, des aménagements et des activités économiques est demeurée le « parent pauvre » tant des praticiens que des scientifiques ou des politiques. Nous

pouvons paraphraser en disant que les profits sont internationalisés et privatisés alors que les coûts sociaux sont localisés et collectivisés, et ce d'autant que le phénomène de mondialisation s'accroît. Force est de constater que le développement social et humain, dans une perspective délibérée d'équité, est relégué au second plan : les régions se vident, l'Afrique agonise et la solidarité sociale se fragmente au profit des plus forts. Or, à notre avis, ce que portent l'économie sociale et le développement durable, ce sont notamment les substrats de la qualité de vie et de la dignité humaine des individus et des collectivités. Ils peuvent alors être compris comme un objectif sociétal : penser et faire le développement autrement.

Avancer que l'économie sociale et le développement durable sont porteurs d'un même objectif sociétal (penser et faire le développement autrement), c'est reconnaître la dimension de mouvement social que porte chacun. L'exemple des préoccupations montantes face à la protection de l'environnement où des mouvements de citoyens se sont mis en place pour faire des revendications et proposer de nouvelles pratiques ou façons de faire axées sur la collaboration entre acteurs est très parlant à cet égard. Si le mouvement écologiste est considéré comme le prototype des nouveaux mouvements sociaux, Gendron (2001a) avance pour sa part que l'économie sociale appartient à une troisième génération de mouvements, c'est-à-dire une mobilisation sociale qui ne s'exprime plus seulement dans le champ de l'institutionnel (mouvement des travailleurs) et du social (nouveaux mouvements sociaux) mais aussi dans le domaine autrefois étranger de l'économie (nouveaux mouvements sociaux économiques : finance solidaire, commerce équitable, etc...).

Malgré ces convergences, il est clair pour tous les membres du CAP que l'économie sociale ne se traduit pas nécessairement par des pratiques de développement durable, et vice-versa. En effet, la prise en compte des dimensions sociales ne signifie pas nécessairement que l'on fait du développement durable. Parallèlement, toutes les entreprises d'économie sociale n'ont pas nécessairement des comportements qui favorisent

l'environnement.⁹ Finalement, certains membres du CAP suggèrent que la réalisation des objectifs du développement durable déborde ceux des groupes d'économie sociale parce qu'ils ne visent pas à faire du développement durable, mais à mettre leur énergie de travail ensemble pour se doter de services et répondre à des besoins qui ne pourraient pas être satisfaits autrement.

Convergences et divergences peuvent se compléter et s'expliquer mutuellement dans le cadre d'une articulation. Dans la dernière partie de ce texte, nous relatons les différentes articulations entre l'économie sociale et le développement durable proposées par les membres du CAP.

⁹ Rappelons que le développement durable ne se réduit pas à l'environnement, mais constitue une façon de proposer un arbitrage entre différentes composantes au nom de systèmes de valeurs.

3. Articulation entre l'économie sociale et le développement durable

L'articulation entre l'économie sociale et le développement durable peut être formalisée, mais dépend de la définition choisie pour l'un et l'autre concept. Et ce choix n'est pas sans incidence sur la qualité et l'intérêt de l'articulation qui en découle. Mais celle-ci a fort à gagner dans l'acceptation d'une économie sociale représentative d'une sphère, par opposition à un secteur, et d'un développement durable compris sous un mode plus large que celui de la vision exclusivement environnementaliste, vision qui tend d'ailleurs à s'estomper notamment au sein des organisations internationales dans leur soutien au développement.

L'articulation des concepts d'économie sociale et de développement durable nécessite au préalable la distinction de plusieurs niveaux d'analyse ou d'observation. Il existe, à notre avis, un double niveau d'observations des liens entre le développement durable et l'économie sociale : la théorie et les représentations d'une part, les pratiques d'autre part. La distinction de ces deux niveaux a l'intérêt de lier des « *pommes avec des pommes, et des oranges avec des oranges* », et d'éviter une articulation empreint de confusion.

Cette partie aborde ainsi en premier lieu les liens et l'articulation de l'économie sociale et du développement durable au plan théorique ou conceptuel, pour s'intéresser dans un second temps à l'interaction entre les deux champs au plan pratique.

3.1 Articulations sur le plan conceptuel

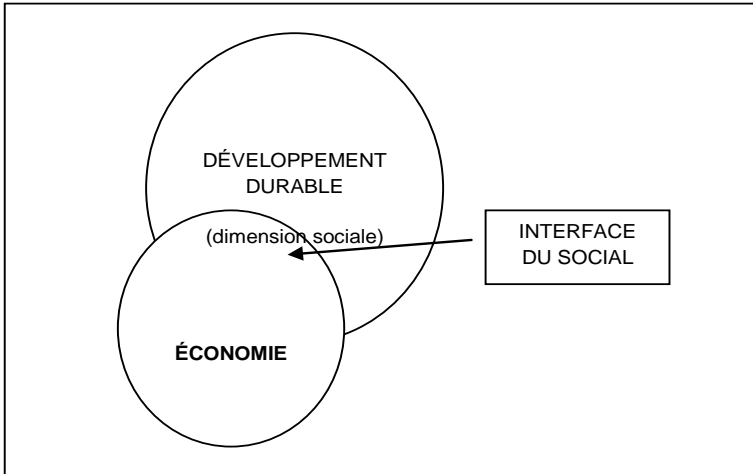
À la lecture des réflexions émises par les membres du CAP, il est possible d'identifier quatre modalités d'articulation : l'environnement et le développement durable comme révélateurs de la dimension socialement construite de l'économie, l'économie sociale et le développement durable partageant l'interface du social, l'économie sociale comme opérationnalisation du développement durable, l'économie

sociale et le développement durable comme contributeurs mutuels.

En premier lieu, les problèmes environnementaux révèlent les disfonctionnements et l'inadéquation du système économique. Comme le fait remarquer un des membres du CAP au sujet des ressourceries, celles-ci soutiennent que les déchets sont des indicateurs de tout ce qui va mal avec l'économie. Pour arriver à transformer les déchets, il faut repenser nos façons de produire et de consommer. Cette mission va à l'encontre d'un développement économique traditionnel. Comment concilier environnement et économie ? À terme, cette mission sera en opposition avec les entreprises polluantes génératrices de déchets. Autrement dit, les questions environnementales questionnent la pertinence de l'autonomisation de la sphère économique à travers l'idée que leur résolution nécessite une participation des acteurs sociaux. Dorénavant, ces questions doivent être vues à la fois sous l'angle économique, social, politique et scientifique, voire une construction sociale des problèmes d'environnement qui suppose d'une part la mise en lumière de controverses sociales inhérentes aux polémiques écologiques — par exemple la gestion de l'eau, les rejets d'une usine, ou les modes de gestion des déchets — et, d'autre part, la participations des représentants des milieux industriels, des politiciens, des intervenants du secteur de la santé et des scientifiques, des groupes sociaux et environnementalistes.

Bref, les problèmes environnementaux font ressortir la nécessité d'adopter une perspective sociale de l'économie, comme le suggère la perspective théorique inhérente à l'économie sociale. C'est précisément cette dimension sociale qui correspond au point central de **la deuxième articulation** entre l'économie sociale et le développement durable formalisée par l'idée d'interface, laquelle peut être schématisée de la façon suivante :

Figure 2 : L'interface entre l'économie sociale et le développement durable



Dans ce cas, le développement durable et l'économie sociale sont des notions qui ne se superposent pas en totalité. Le développement durable est le résultat de l'action d'un ensemble d'acteurs extrêmement variés et différents, de même qu'un processus de changement. C'est la dimension sociale de l'économie sociale qui contribue à la dimension sociale du développement durable, mais le développement durable comporte aussi d'autres dimensions — l'environnement et l'économie — qui n'intègrent pas nécessairement l'économie sociale. De son côté, l'économie sociale intègre des dimensions distinctes de celles du développement durable. Le défi consiste donc à saisir l'interface entre les deux.

La **troisième articulation** est celle qui a été reprise le plus souvent et qui pose l'économie sociale comme moyen d'atteindre le développement durable. Confrontées l'une à l'autre, les notions d'économie sociale et de développement durable

s'articulent et se hiérarchisent de telle sorte que le développement durable se pose en idéal de développement — objectif et résultat d'activités (qui fait intervenir plusieurs secteurs comme celui de l'économie sociale) menées sous un mode particulier (voire alternatif) et surtout volontairement et collectivement adopté —, alors que l'économie sociale relèverait de l'opérationnalisation. La contribution de cette dernière s'inscrirait donc dans un système plus global, celui porteur d'un idéal de développement. L'économie sociale prend, dans ces conditions, un rôle majeur et privilégié, notamment grâce à ses valeurs, axé vers les processus de transformation socio-économiques, tandis que le concept de développement durable nous semble davantage représenter une expression originale du bien commun.

La dernière forme d'articulation s'attache au fait que l'économie sociale et le développement durable contribuent l'un à l'autre quoique, comme déjà mentionné, le développement durable comporte d'autres dimensions qui ne sont pas nécessairement intégrées par l'économie sociale. L'économie sociale n'est ni une condition nécessaire, ni une condition suffisante au développement durable. Elle n'est pas non plus nécessairement porteuse de développement durable. Par contre, l'économie sociale est une opportunité parce que dans les entreprises d'économie sociale, théoriquement devraient s'y retrouver certaines caractéristiques qui sont de bons branchements avec des principes de développement durable, notamment en ce qui concerne la prise de décision démocratique, l'insistance sur l'implication citoyenne, la prise en compte possible de l'internalisation des questions environnementales ainsi que la redistribution des revenus dans la communauté. Il y a donc des arrimages possibles entre économie sociale et développement durable. Une entreprise d'économie sociale sera jugée comme favorisant le développement durable selon ses modes de gestion internes mais aussi ses modes d'intervention externes.

Ces articulations de niveau conceptuel ou théorique ont une résonance qui peut s'avérer différente lorsqu'on se situe dans le

champ de la pratique. Mais avant d'aborder cette dimension, il est intéressant de remarquer que le développement durable et l'économie sociale n'ont pas le même ancrage empirique. On pourrait presque dire qu'en économie sociale la pratique précède la recherche ou la réflexion théorique (dans la vague des travaux récents à tout le moins), alors que pour le développement durable, la réflexion théorique a plutôt tendance à précéder les pratiques, et même à « exhorter » les innovations durables et les modernisations institutionnelles comme organisationnelles. On pourrait même dire du développement durable que les études et les réflexions à son sujet sont peu ancrées dans l'empirique, et plutôt riches en grands principes.

Dans la pratique, économie sociale et développement durable s'articulent pour les membres du CAP. Mais est-il possible de faire du développement durable sans économie sociale ? Est-il possible de faire de l'économie sociale sans développement durable ?

3.2 Articulations sur le terrain

Peu de membres du CAP se sont prononcés sur l'articulation entre les acteurs de l'économie sociale et ceux du développement durable, que nous définissons ici à la dimension terrain de l'articulation entre les deux champs. Pour certains, les organisations de l'économie sociale (secteur non lucratif et coopératif) sont des acteurs essentiels du développement durable car elles sont parfois instigatrices de changement, que ce soit par une mobilisation institutionnelle, sociale ou encore économique. À cet égard, les groupes environnementalistes et les organisations de l'économie sociale aux visées environnementales sont cités en exemple.¹⁰ Les premiers font

¹⁰ On notera que les exemples apportés sont teintés par la dimension environnementale et ce, pour la seule raison que la plupart des membres du CAP œuvre dans ce secteur. Mais le lien entre les acteurs de l'économie sociale et ceux du développement durable sur le terrain est aussi valable, quoique différent, pour des expériences plus « économique » ou plus « sociale » telles la finance solidaire, la culture ou le tourisme.

pression auprès des gouvernements en faveur de réglementations favorisant la protection de l'environnement et même auprès des entreprises pour qu'elles améliorent leur performance environnementale. Cette stratégie d'action se concrétise parfois par la participation à des initiatives multipartites, telles que des tables rondes ou des comités de suivi, parfois par de l'activisme des actionnaires ou encore par des attaques à la réputation de l'entreprise ou de l'industrie. Tandis que les secondes cherchent à modifier le comportement des consommateurs par la promotion d'un style de vie moins dommageable pour l'environnement. Dans ce cas, les organisations de l'économie sociale sont assimilées aux activités du mouvement vert en général par leur capacité de sensibilisation, d'éducation, de mobilisation, et de transformation sociale.

Il faut aussi reconnaître la production de biens et services environnementaux offerts par l'économie sociale. Dans le domaine de la gestion des déchets, plusieurs groupes environnementaux ont proposé des solutions innovatrices de réduire, récupérer et recycler les déchets. Les concepts et procédés de traitement des matières résiduelles ont par la suite été utilisés par des entreprises privées et publiques tandis que quelques organisations de l'économie sociale comme le réseau des ressourceries poursuivent ces opérations, au-delà de la recherche d'alternatives innovantes.

L'adéquation entre les organisations de l'économie sociale et l'action environnementale est même postulée par certaines politiques gouvernementales, malgré qu'elle soit sensible aux changements de gouvernement. C'est sous l'égide de l'économie sociale que le ministère de l'Environnement du Québec, sous le gouvernement péquiste, a mis sur pied en 1999 un programme quinquennal de 17 millions \$ pour l'investissement dans des ressourceries. Ces investissements servent à outiller les communautés, à réduire les déchets (ou les matières résiduelles) générés sur leur territoire (objectif environnemental) et à créer des emplois durables (objectif socio-économique). Ce programme est formulé de telle sorte que seuls des organismes

à but non-lucratif (OBNL) ou encore les coopératives ont accès aux fonds et les emplois créés doivent être permanents.¹¹ Ce critère suggère qu'aux yeux des pouvoirs publics, les objectifs environnementaux doivent s'accompagner d'objectifs socio-économiques et être assurés par des organisations typiques de l'économie sociale pour être légitimes. Ceci pose toute la question d'une réduction de la mobilisation environnementale à une activité économique, fut-elle sociale, et de la pertinence d'une restriction des politiques environnementales à une opérationnalisation basée sur l'entrepreneuriat collectif.

Sur un plan organisationnel, on remarque que la culture du ministère de l'Environnement ne se prête pas bien à un programme pour des entrepreneurs collectifs. Et sur le plan institutionnel, il faut noter que l'entrepreneuriat social environnemental fait face aux défis conjugués de l'industrie de la protection de l'environnement et du secteur de l'économie sociale. Comme chacun sait, la vitalité de l'industrie de la protection de l'environnement est hautement tributaire de la réglementation et de sa mise en oeuvre; le laxisme des pouvoirs publics en la matière se traduit donc bien souvent par un essoufflement de cette jeune industrie. D'autre part, la rentabilité des activités de protection de l'environnement dépend de la structure de coûts écologiques et de leur répartition entre les différents acteurs. Or, cette structure de coûts issue d'un compromis social favorise encore les acteurs de la grande industrie, alors qu'elle menace la pertinence économique d'activités écologiques. C'est ce qu'illustrent les propos d'un membre du CAP :

« Sans un apport de fonds de la part des secteurs publics ou privés, les entreprises qui ont le meilleur bilan environnemental (traiter le maximum de déchets ou encore, de matières résiduelles) risquent de se trouver les

¹¹ À l'automne 2002, les ressourceries avaient déjà transformé plus de 45 000 tonnes de déchets (matières résiduelles) en ressources tout en créant ou en conservant 526 emplois. (Séguin, 2003)

moins rentables, à moins de forcer les générateurs de ces déchets à payer leur part. À titre de comparaison, la collecte sélective au Québec ramasse 300 000 tonnes de matières par année et coûte, après les ventes de matières recyclées, en moyenne 125 \$ la tonne aux contribuables québécois. Comment faire pour rentabiliser ces déchets ? Cette question n'est pas uniquement économique, mais aussi d'ordre écologique, politique, culturelle et sociale. »

Ceci soulève la question du double « *bottom line* », c'est-à-dire de la double exigence de base des organisations de l'économie sociale, à savoir que celles-ci doivent comme les entreprises privées se préoccuper de rentabilité et de performance financière, tout en répondant aux objectifs propres aux entreprises de l'économie sociale et à la visée de développement durable, tel que la résolution de problèmes d'environnement et la primauté des personnes. Est ici posée toute la question du statut marchand, non-marchand et non-monétaire de l'économie sociale, tout comme la question de la valeur capitaliste d'activités non capitalistes (c'est-à-dire d'activités visant la conservation plutôt que la valorisation) et leur traitement dans une économie fondée sur le principe de la productivité et la consommation. Dans ces circonstances, la performance financière se révèle un véritable défi, alors que les stratégies de gestion deviennent incontournables. À cette échelle, le mouvement social doit savoir devenir organisation.

Il ne reste pas moins que l'économie sociale en environnement représente à la fois une réforme et une révolution. Une réforme dans la mesure où sont impliqués une multitude d'organismes à contre-courant des tendances néolibérales hégémoniques, soutenus par de petits programmes publics. Mais aussi une révolution puisque l'économie sociale en environnement propose une nouvelle manière de faire, et participe de l'innovation sociale. Autrement dit, elle est la matérialisation de nouvelles pratiques à la fois économiques, sociales, culturelles et politiques qui peuvent démontrer réellement comment mettre en application de nouvelles solidarités et alternatives, tant aux niveaux local que global.

Ainsi, le réseau des ressourceries participe au côté d'autres acteurs environnementaux au débat public et contribue à la réflexion sur les alternatives à la mondialisation économique¹². Mais comme l'ajoute un des membres du CAP, « *L'économie sociale n'est pas entrée dans le domaine de l'environnement par le programme sur les ressourceries. Les ressourceries ne constituent qu'un exemple parmi d'autres; les coop forestières et les coop agricoles peuvent également être mentionnées* », ainsi que les pratiques entourant l'agriculture soutenue par la collectivité et le commerce équitable. Sans oublier les initiatives non directement liées à l'environnement mais dont leurs activités sont redevables à la qualité de celui-ci tel le tourisme social.

¹² Le Réseau des ressourceries du Québec (RRQ) a participé en tant qu'un des organisateurs (au sein du Réseau québécois des groupes écologistes) au Forum Environnement du Sommet des Peuples des Amériques pour discuter d'alternatives à la mondialisation économique en cours actuellement.

Conclusion

Par Christiane Gagnon

Les réflexions menées — par le CAP *Développement durable* sur les liens entre les paradigmes de l'économie sociale et du développement durable — montrent le chemin à parcourir, tant dans la pratique que dans la théorie, pour attacher et renforcer ces deux nouveaux paradigmes de développement qui ne sont pas si éloignés qu'on pourrait le croire à prime abord. Bien qu'un certain nombre de convergences et de divergences aient été mis en exergue dans la démarche collective de réflexion, le présent document n'a pas la prétention de toutes les recouvrir. Son objectif n'était pas l'exhaustivité, mais la formalisation d'une mise en commun de réflexions entre des universitaires et des partenaires du milieu, sur une période d'un an. Il s'agit donc d'un « *work in progress* », d'un questionnement transparent, souhaitons-le porteur d'un éclairage sur ces enjeux qui traversent la société québécoise en ce début de millénaire.

La construction et la compréhension de ponts entre « développement durable » et « économie sociale », qui malheureusement, sur le terrain, évoluent de façon parallèle, n'en demeurent pas moins un défi incontournable, compte tenu de leur acuité et leur actualité pour le rétablissement des rapports entre l'économique, le social et l'environnemental. L'analyse plus approfondie de leurs lieux de convergence pourrait fertiliser de nouvelles connaissances et participer au renouvellement des pratiques sociales, tout en éclairant le débat et les choix de société qui se trament. Leur résonance mutuelle interpelle notre façon de conceptualiser, de décider et de gérer le développement, voire la domestication de la croissance et du progrès au profit d'une équité sociale, spatiale, intergénérationnelle et de genre. Les pratiques de développement durable et d'économie sociale interpellent des acteurs individuels et collectifs qui portent une critique de l'insoutenable trilogie dominante production / marché / consommation de masse.

Que les paradigmes du « développement durable » et d'« économie sociale » soient polysémiques, et même revendiqués par des acteurs aux intérêts historiquement opposés, ne constituent pas en soi une raison de désintéressement ou de condamnation. *Al contrario!* Cela montre qu'il y a là des enjeux actuels de société au nom desquels des décisions cruciales se prennent ou seront prises. À notre avis, le fait de constater qu'il existe des pratiques et des discours d'acteurs, même contradictoires est important. Mais en même temps, ce constat signifie que nous saisissons mieux chaque jour à la fois les liens de la complexité du réel, ce qu'est ou non du développement durable, bref que nous sommes en train de construire une compréhension collective d'un développement qui soit viable pour tous. Et ce à travers des rapports de conflit et de coopération entre les acteurs qui cherchent à s'approprier et à déterminer le contenu. Comme le notait le philosophe Khün, ce processus de va-et-vient dénote la construction d'un nouveau paradigme scientifique. C'est pourquoi, à ce stade-ci de la construction, ni les intellectuels, ni les militants, ni les citoyens éclairés ne doivent abandonner la partie vis-à-vis toute forme de pensée ou de paradigme qui aurait la prétention d'être universelle ou servir de panacée.

En fait, l'exposé et la publication de nos discussions, à l'intérieur du CAP *Développement durable*, suggèrent avant tout une lecture des liens à construire entre le développement durable et l'économie sociale¹³. En axant sur leurs complémentarités, leurs convergences et leur articulation, le présent document a tenté de traduire, de plaider une intégration plus harmonieuse des préoccupations environnementales dans le champ des pratiques de l'économie sociale et de celles du social dans le champ des pratiques de développement durable et d'environnement, à travers une gouvernance citoyenne et démocratique. La présente

¹³ Toutefois, ce travail n'a pu se continuer, car, dans le renouvellement de l'ARUC-ÉS en 2005, ce chantier a été aboli et donc jugé plus ou moins prioritaire par la direction de l'ARUC-ÉS et du Chantier de l'économie sociale.

lecture d'équipe de travail incite à une ouverture, à une transversalité des problématiques et paradigmes, efforts d'interconnexion qui sont porteurs d'intelligence collective, de synergie des forces vives en vue d'un changement solidaire, viable et équitable.

Bibliographie

BÉLANGER, P. R. et LÉVESQUE B., 1991, « La théorie de la régulation, du rapport salarial au rapport de consommation. Un point de vue sociologique », in *Cahiers de recherche sociologique*, no. 17, pp. 15-51

CAUCHY, V. & D. et GENDRON C., 2001, *Coexistence humaine et développement durable*, Éd. Montmorency.

Chantier de l'économie sociale, 2001, *Définition de l'économie sociale*, www.chantier.qc.ca

Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Rapport Brundtland). 1988. *Notre avenir à tous*. Montréal. Éditions du Fleuve. 454 p.

DALY, H.-G., 1990, « Sustainable Growth: An Impossibility Theorem », in *Development*, no 3/4

GAGNON, C. et SIMARD M., 2003 « Construction collective du savoir et développement viable durable : l'exemple de la modélisation du suivi des impacts sociaux de l'aluminerie Alma » in *L'innovation et la recherche*. Réseau UQ.

GAGNON, C. et FORTIN M.J., 1999, « La gouvernance environnementale locale : où est le timonier? ». *Économie et Solidarités*, numéro spécial sur la gouvernance locale. Vol. 30, no.2 : 94-111.

GAGNON, C. 1995a. « Développement local viable : approches, stratégies et défis pour les communautés ». *Coopératives et Développement*. Vol.26, no.2: 61-82.

GAGNON, C. 1994. *La recomposition des territoires. Développement local viable : récits et pratiques d'acteurs sociaux en région périphérique*, Paris, Harmattan, 271 p.

GENDRON C., 2001a, *Éthique et développement: le discours des dirigeants sur l'environnement*, thèse de doctorat, département de Sociologie, Université du Québec à Montréal, déc. 2000, 481p.

GENDRON C., 2001, « Émergence de nouveaux mouvements sociaux économiques », Paris : *Revue Pour*, No 172, décembre 2001, p. 175-181

GENDRON C., et Revérêt, J.-P., 2000, « Le développement durable », in *Économies et sociétés*, Série F, No.37, pp. 111-124

LÉVESQUE, B. et MENDELL, M., 1999, « L'économie sociale au Québec : éléments théoriques et empiriques pour le débat et la recherche », in *Lien social et politique*, no. 41, pp. 105-118

LÉVESQUE, B., 2002, *Pour repenser l'économie en vue d'un développement durable, un aperçu de la nouvelle sociologie économique*, Conférence d'ouverture du Colloque du comité de recherche 23, « Sociologie de l'environnement et du développement durable », de l'Association internationale de sociologie de la langue française (AISLF) au Congrès de l'ACFAS, à l'Université Laval, les 14-15-17 mai 2002 dans le cadre du 70^e Congrès de l'ACFAS, Montréal, UQAM, cahier de l'ARUC-ÉS, Collection Intervention, no I-04-2002, 35p.

MELLUCI, A., 1983, « Mouvements sociaux, mouvements post-politiques », in *Revue internationale d'action communautaire*, vol. 10, no. 50, pp. 13-50.

PERRET, B. et ROUSTANG G., 1993. *L'économie contre la société*. Paris. Seuil. 274 p.

ROSTOW, W. W., 1970, *Les étapes de la croissance économique*, Paris, Éditions du Seuil, 252 p.

SACHS, I., 1997, *L'écodéveloppement, Stratégie pour le XXI^e siècle*, Éditions la Découverte et Syros, Paris, 122p.

SÉGUIN, M. (dir.), 2003, *L'économie sociale en environnement: Premier bilan international des ressources, Actes de colloque - 5 septembre 2002*, Montréal, UQAM, cahiers de l'ARUC-ÉS, no. T-04-2003, 84p.

VAILLANCOURT, 1998, *Évolution conceptuelle et historique du développement durable. Rapport de recherche*. Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), Québec, 37p.